Projet d'appui en réponse aux effets de la COVID-19 dans le secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre (COVID-19 AFS)

Réponse du CRDI à l'impact de la COVID-19 sur les systèmes alimentaires

LES EFFETS DE LA COVID-19 DANS LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

RAPPORT FINAL

Policy brief - TCHAD

SOMMAIRE

1. CONTEXTE : COVID-19 ET EFFETS SUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTORALES AU TCHAD **5**

2. ANALYSE DES MESURES MISES EN PLACE PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET DES STRATEGIES ENDOGENES DEVELOPPEES PAR LES EF/AP **6**

3. RECOMMANDATIONS POLITIQUES A L'ENDROIT DES DECIDEURS AU TCHAD **7**

TIRER LEÇONS DE LA CRISE DE LA COVID-19 DANS LE SECTEUR DE L'ELEVAGE AU TCHAD :
Comment renforcer la résilience des exploitations familiales agropastorales suite à la crise de la covid-19 ?

APESS, Novembre 2021

Messages clés

- Avec l'avenement de la crise de la Covid-19, le Tchad a mis en place différentes mesures restrictives pour limiter la propagation de la maladie au sein de la population, et des mesures sociales et de relance économique en vue d'accompagner les populations dans leurs stratégies d'adaptations aux effets induits par la crise (y compris les effets des restrictions).
- Une très faible implication des organisations d'éleveurs et de producteurs a été observée dans la formulation et la mise en œuvre de ces mesures qui n'ont pas suffisamment pris en compte le domaine agropastoral et ses spécificités.
- Si les EF/AP ont pu amortir les effets de la Covid-19 alors qu'elles ont peu bénéficié mesures sociales et de relance économique et parfois pâti des mesures restrictives, c'est principalement en recourant aux différents leviers de leurs stratégies endogènes, qui leur ont fait « manger leur avenir ».

1. CONTEXTE : COVID-19 ET EFFETS SUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES AGROPASTORALES AU TCHAD

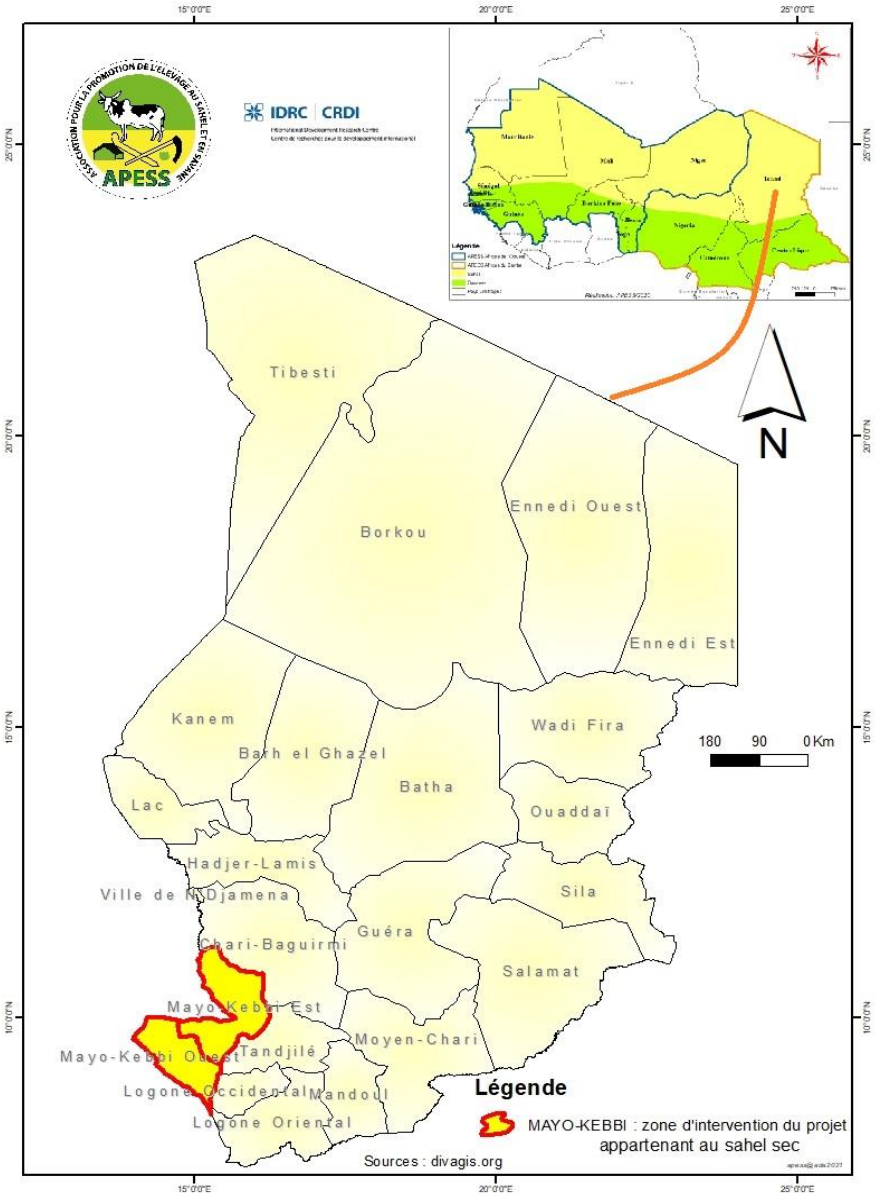

Dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les principaux moyens d'existence sur lesquels les exploitations familiales agropastorales (EF/AP) fondent leur résilience sont la conduite de l'élevage, la production végétale, l'insertion au marché et la vie sociale (au sein des exploitations et des communautés). La crise de la Covid-19 qui a frappé l'humanité entière, n'a pas manqué d'affecter ces moyens d'existence, et par ricochet la résilience des EF/AP du Tchad. Au-delà de la maladie en elle-même, il faut noter que ce sont surtout les mesures restrictives prises par les décideurs politiques dès le début de la pandémie qui ont été particulièrement problématiques pour les EF/AP. Au nombre de ces mesures restrictives, celles qui ont le plus impacté les EF/AP au Tchad sont les mesures relatives à la fermeture des frontières, à la fermeture des marchés et à la limitation des déplacements. Si dans leur ensemble, ces mesures visent prioritairement à limiter la propagation de la maladie à Coronavirus au sein de la population, elles ont eu différents effets sur les modes de vie et les moyens d'existence des EF/AP (voir figure 1).

1. Effets sur la conduite des activités agropastorales	• Arrêt de la grande transhumance et baisse de la petite transhumance au niveau des EF/AP • Recours aux espaces fourragers locaux et pression sur les ressources pastorales locales • Augmentation des charges de production animale et baisse des charges de production végétale
2. Effets sur l'insertion au marché et sur les revenus	• Baisse des revenus issus de la valorisation et de la mise en marché du lait • Baisse des revenus issus de la vente des animaux • Difficultés à conduire des activités non agropastorales pour completer les revenus de l'élevage
3. Effets sur le mode de vie des EF/AP et des communautés pastorales	• Pertubation des relations sociales • Augmentation des charges de travail surtout pour les femmes et les Chefs d'exploitation • Forte baisse des dons

Figure 1 : Synthèse des effets de la crise Covid-19 sur le mode de vie et les moyens d'existence des EF/AP

2. ANALYSE DES MESURES MISES EN PLACE PAR LES ETATS ET STRATEGIES ENDOGENES DEVELOPPEES PAR LES EF/AP

A propos des mesures sociales prises par les pouvoirs publics au Tchad :

A l'instar des autres pays de la région, le Tchad a également mis en place des mesures sociales et de relance économique en vue de soutenir les populations dans leurs stratégies d'atténuation des effets de la Covid-19 (y compris les effets des mesures restrictives). Dans le domaine de la protection de la chaine d'approvisionnement en intrants des petits producteurs et des pasteurs par exemple, le Tchad a développé différentes mesures au nombre desquelles on peut citer la fourniture d'engrais, d'aliment du bétail et de semences améliorées... La mesure de gratuité de l'eau et de l'électricité n'a profité véritablement qu'aux populations dans les villes. Globalement, il ressort que les mesures ont impacté les EF/AP dans des proportions variables. Par exemple très peu de mesures ont été initées dans d'autres domaines comme celui de la protection sociale par exemple. Les organisations d'éleveurs ont été faiblement impliquées aussi bien dans la formulation que dans la mise en place de ces mesures à l'échelle du pays.

A propos des stratégies endogènes développées par les EF/AP :

Face à la situation de crise, les EF/AP ont utilisé simultanément plusieurs leviers pour faire face aux conséquences de la Covid-19. Il s'agit de la modulation de la production animale (notamment de la conduite de l'élevage : alimentation, mobilité, déstockage, production de lait…), celle de la production végétale (réduction ou accroissement, diversification), le recours à des activités non agropastorales (différentes pour les hommes, les femmes et les jeunes) pour compléter les apports de la production végétale et de la production animale, et l'utilisation des aides en argent (apportée par l'État ou les ONG, mais également à travers les mécanismes de solidarité familiale et communautaire). Ce sont des leviers de types technique, économique, social et socio-politique. Plus spécifiquement les leviers les plus déployés au niveau des EF/AP au Tchad sont indiqués dans la figure 2. On note une importante sollicitation des différents leviers par les EF/AP en vue de limiter les conséquences sur leur mode de vie et leurs moyens d'existence. Par exemple, environ 90% des EF/AP enquêtées dans le cadre de cette étude ont utilisé le levier économique relatif à l'utilisation des économies. En ce qui concerne le levier technique de déstockage et de mise en vente des animaux, il a été utilisé par 68% des EF/AP enquêtées. Quant aux leviers sociaux, il faut noter que la gestion des dépenses familiales qui est le levier le plus utilisé par

les EF/AP au Tchad, a principalement consisté en la compression des dépenses notamment celles en lien avec l'alimentation des membres des EF/AP. L'utilisation de ce levier est à mettre en relation avec la modification des habitudes alimentaires observée chez plus de 65% des EF/AP enquêtées au Tchad.

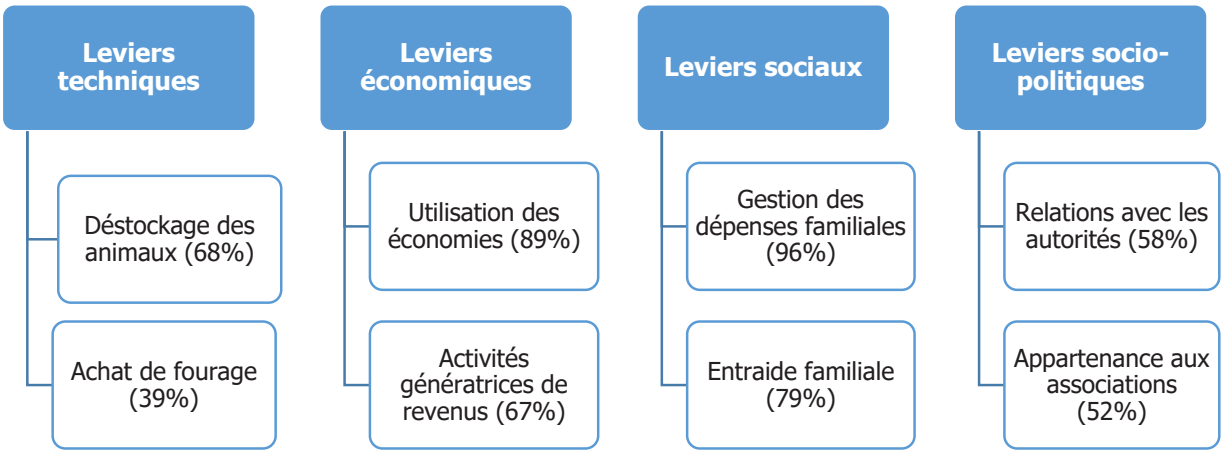

Figure 2 : Principaux leviers déployés par les EF/AP face aux effets de la Covid-19 au Tchad

Globalement, ces stratégies endogènes utilisées par les EF/AP sont de court terme (décapitalisation, utilisation des épargnes, changement des habitudes alimentaires et compression des dépenses alimentaires avec les conséquences que cela peut avoir sur leur santé, l'endettement etc..) ; et constituent une façon pour les EF/AP de «manger leur avenir». Ce qui risque de compromettre à moyen/long terme l'avenir des exploitations dans le pays, et de l'élevage agropastoral dans la région.

3. RECOMMANDATIONS POLITIQUES A L'ENDROIT DES DECIDEURS AU TCHAD

A l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les EF/AP du Tchad ont souffert de la crise de la Covid-19 et plus particulièrement des mesures restrictives mises en place pour limiter la propagation de la maladie au sein de la population. Malgré les mesures sociales et de relance économique développées par le pays, les EF/AP ont dû recourir à des stratégies endogènes pour pouvoir se sécuriser et atténuer les effets de la crise sur leur situation alimentaire. Dans ce contexte, et fort des enseignements tirés de cette étude, l'APESS à travers cette note, propose cinq pistes de réponses pour accompagner les décideurs politiques du Tchad dans le renforcement de la résilience des EF/AP. Il s'agit de :

• Recommandations pour adapter les mesures contraignantes :

- Dans le but de renforcer les performances animales, préserver même en situation de crise, la mobilité des agropasteurs pour une continuité des activités agropastorales car c'est la mobilité qui permet l'accès aux pâturages, aux points d'eau, aux marchés, aux cures salées ;
- Pour limiter les conséquences des mesures contraignantes, aménager les zones pastorales existantes pour en augmenter les capacités d'accueils, en faire des zones refuges en cas de crise et faciliter l'intervention des services publics et privés d'accompagnement.

• Recommandations pour appuyer la réhabilitation des EF/AP selon ce qui a été dégradé chez elles par la crise et leur résistance pour faire face aux crises :

- Encourager et accompagner la prise d'initiative des éleveurs à la mise en place de services de proximité pour faciliter l'accès aux intrants d'élevage (céréales, aliments bétail, semences de

céréales et de fourrages, produits vétérinaires) ; aux financements (subventions, crédits…) ; au marché (réseautage entre producteurs et commerçants, achats institutionnels etc.).

- Doter les éleveurs affectés par la crise de kits productifs (kits animaux regroupant des reproducteurs, l'aliment bétail, les produits vétérinaires, le suivi vétérinaires, les semences fourragères; et les kits de transformation du lait etc.) ;
- Développer des stocks nationaux de sécurité en aliment bétail facilement mobilisables en cas de crise en s'appuyant sur la réserve régionale de sécurité alimentaire (CEDEAO) dans sa composante «réserve financière» ;
- Développer l'hydraulique pastorale (forages avec château d'eau à pompage solaire dotés d'abreuvoirs) et accompagner leur gestion par les éleveurs.

• Recommandations sur les critères de ciblage des EF/AP :

- Pour améliorer l'efficacité des mesures à venir, définir des critères partagés et consensuels pour identifier les EF/AP vulnérabilisées par la Covid-19, quelle que soit la méthode de ciblage utilisée, et leur adresser des mesures appropriées selon les capacités des EF/AP affectées par la Covid-19.
- Pour relancer les EF agropastorales affectées par les effets de la Covid-19, rechercher des critères basés sur les capacités de l'EF à rebondir et différencier les mesures selon ces critères.
- Pour s'accorder sur les critères, promouvoir un cadre de concertation entre les différentes organisations pastorales, agropastorales et acteurs décisionnaires autour de la question du ciblage et des méthodes utilisées en mettant au cœur des échanges, les vécus des éleveurs et leurs façons d'envisager leur avenir.
- Pour opérationnaliser les bases de ciblage :
    - Actualiser annuellement les listes de personnes vulnérables au niveau des localités en croisant les différentes méthodes de ciblage utilisées par les organisations pastorales et agropastorales (à savoir les bilans simplifiés, IHEA etc.)
    - Promouvoir la mise en place et l'actualisation de registres sociaux unifiés (RSU) en harmonisant les variables des données collectées et en fusionnant les listes présentes aussi bien au niveau des Etats que des organisations humanitaires.

• Recommandations sur les relais pouvant accompagner l'identification des cibles et leur apporter des appuis différenciés :

- Pour mieux garantir la pertinence du ciblage, prendre appui sur des acteurs qui connaissent le milieu éleveur de l'intérieur.
- Pour opérationnaliser la mise en œuvre des mesures, dynamiser ou mettre en place là où ils n'existent pas des comités de veille au niveau communal qui regroupent les acteurs qui connaissent le milieu éleveur de l'intérieur, notamment les notables, les chefs coutumiers, les autorités locales, les représentants des organisations d'éleveurs, les organisations de femmes, des OSC et les représentants des structures déconcentrées de l'Etat.
- Pour garantir la mise en œuvre des mesures, mettre en place des mécanismes de contrôle collectif. Il s'agira de :
    - Promouvoir dans le cadre des dispositifs de reddition de compte au niveau communal (et au niveau village en amont), des échanges autour de la question du ciblage et de la mise en place effective des appuis aux EF vulnérables et vulnérabilisées. Dans les communes où ces séances de redevabilité ne sont pas effectives, veiller à les rendre obligatoire.
    - Mettre en place des comités de gestion de plaintes et de dénonciation des dérives.

• Recommandations sur l'implication des OP éleveurs dans le ciblage, la délivrance des appuis, le suivi de la mise en œuvre des plans de riposte en cours, des plans post-COVID et de plans de riposte à venir afin de renforcer leur efficacité :

- En s'appuyant sur les leçons tirées de ce travail de diagnostic sur la crise sanitaire concluant au mauvais ciblage des bénéficiaires, autant sur le réajustement des plans de riposte actuels que pour les futurs plans de riposte concernant les crises à venir, se référer aux leaders coutumiers, religieux et des responsables d'associations d'éleveurs pour un meilleur ciblage des bénéficiaires.
- Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des plans de riposte se référer en plus des leaders coutumiers, religieux, et des associations d'éleveurs aux autorités administratives et politiques au niveau local.

Cette note a été rédigée dans le cadre du Projet d'appui à la définition et la mise en place des mesures pertinentes et durables en réponse aux effets de la Covid-19 dans le secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ledit projet est une initiative de l'Association pour la Promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (APESS), mise en œuvre en collaboration avec de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles du Burkina Faso (INERA), de l'Université de Parakou (UP), de la fondation Akvo et de l'association Inter-réseaux développement rural (IR). Le projet a bénéficié du soutien du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI).

Secrétariat Exécutif
04 BP 590 Ouagadougou O4 | Tél : +226 25 34 66 36 / 70 25 50 95
Email: sg@apess.org | Site Web: www.apess.org
Facebook: apessafrique